

# Pieter Timmermans – FEB «Personne n'a intérêt à un automne chaud sur le plan social»

## LES PHRASES CLÉS

«La consolidation fiscale entrera en vigueur en 2020. C'est une décision historique!»

«Dans le cadre actuel, à peine une PME sur deux a accès au taux réduit de l'Isoc. Le nouveau régime sera nettement plus favorable – et simple.»

«La chose la plus importante est que le redressement économique de la Wallonie s'effectue le plus rapidement possible.»

«Et pendant ce temps, on ne voit rien venir en France, au Royaume-Uni ou aux USA.»

On vous parlait tout de même de prudence. La FEB a épinglé quelques «points d'attention» – qui sont autant de questions auxquelles elle n'a pas encore de réponse.

► **Impôt minimum.** «Le gouvernement s'inspire du modèle allemand, en créant une sorte d'impôt minimum. Nous pouvons vivre avec cela, à partir du moment où la consolidation fiscale est actée. En Allemagne, les pertes reportées sont limitées à 70%. Sauf qu'ici, en Belgique, on parle d'une corbeille dont on ne sait pas trop ce qu'elle contiendra, en plus des pertes reportées. Notre message est le suivant: si vous vous inspirez du modèle allemand, respectez-le. Ne rajoutez pas des couches qui induiront une certaine incohérence. Une forme d'impôt minimum existera en Belgique et en Allemagne, qui est notre premier partenaire commercial, mais ce ne sera pas le même!» Autrement dit, la FEB craint

que cet impôt minimum ne frappe plus fort dans nos contrées que chez nos voisins.

► **Fairness tax.** Sorte d'impôt minimum introduit sous Di Rupo – et honni par Michel –, la fairness tax se situe actuellement sur une planche savonnée juridique, accusée de mettre à mal le prescrit européen. Sera-t-elle définitivement rayée de la carte, interroge Pieter Timmermans, qui craint de voir deux impôts minimums coexister?

► **Revenus définitivement taxés (RDT).** «Chez nous, les RDT sont déductibles à 95%, alors qu'ils le sont à 100% dans quasiment tous les pays. Est-ce voulu ou pas? Cela va-t-il changer? Pour moi, il est bon d'avoir une certaine cohérence fiscale au sein de l'Europe.»

► **Consolidation fiscale.** Soyons clairs: voici donc le point de la réforme qui met le plus en joie la FEB, même s'il se fera attendre jusque 2020. «Pour autant, il ne faudrait pas que le gouvernement se dise qu'il a le temps; ce serait un mauvais signal. Cette consolidation doit se retrouver dans les textes légaux déposés cette année-ci, de façon à ce que les entreprises sachent ce qui les attend et puissent s'y préparer.»

Pieter Timmermans ne parle pas de craintes, mais de «points d'attention». Et in-

siste: si l'on prend en compte la «big picture», elle va dans le bon sens, cette réforme. Et les aspects positifs l'emportent sur ceux plus douloureux. Même si un doute subsiste sur son bon financement, en l'absence de preuves chiffrées? «Je ne dispose pas des chiffres. Mais je peux imaginer que le gouvernement n'a pas pris de risque budgétaire extraordinaire, à une encablure des élections. Je pars donc de l'hypothèse que les comptes sont bons.»

Et même si elle s'annonce «budgétairement neutre» – autrement dit, que ce qui est

donné ici d'une main est repris là de l'autre? «Il faut voir la dynamique qu'il y a là derrière. Que va-t-on créer avec ce déplacement fiscal de l'ordre de 5 milliards? Ce nouveau cadre va favoriser les investissements. Or l'investissement, c'est l'emploi de demain. Je suis certain d'une chose: comme pour le tax shift, l'effet sera positif.» Les PME s'y retrouveront également, poursuit le patron de la FEB. «Dans le cadre actuel, à peine une PME sur deux a accès au taux réduit existant, parce que le système est complexe. Le nouveau régime sera nettement plus favorable – et simple.»

Voilà pour l'été et son volet fiscal. Reste que la rentrée est à nos portes, et qu'une rentrée, en Belgique, c'est tout autant scolaire que social. Où en est le projet, potentiellement explosif, des partenaires sociaux de mieux définir les frontières du droit de grève? «Lorsque l'accord interprofessionnel a été signé en février dernier, il était question de reprendre ce dossier-là où il avait été laissé en 2016, et ce d'ici la fin de l'année.» Toujours au menu, donc? «Le Groupe des 10 ne s'est pas encore réuni. Il faudra voir si les syndicats se montreront toujours favorables à ce débat, avec tout ce que le gouvernement a décidé cet été.»

Quoi qu'il en soit, là n'est pas vraiment la priorité de la FEB non plus – cela tombe bien. Ce qui préoccupe le patronat, c'est plutôt l'exécution de cet accord – l'AIIP de son petit nom – conclu en février. Qui ne parlait pas que des salaires. «Le chapitre 4 listait une série de défis sociétaux. Énergie, budget, mobilité, digitalisation de l'économie ou burn-out, voilà quelles sont nos priorités! Et il y a encore beaucoup de travail. La question est de savoir si les syndicats seront d'accord de reprendre les discussions. Quand on voit la situation des jeunes ou des demandeurs d'em-

## INTERVIEW BENOÎT MATHIEU

Ce sont les risques de l'été. Ceux du métier, aussi. Il était en vacances, Pieter Timmermans, lorsque le gouvernement Michel a accouché de son budget 2018 et, surtout, de sa réforme de l'impôt des sociétés (Isoc). Du coup, sa retraite estivale s'est avérée plus studieuse que prévu, à l'administrateur délégué de la FEB, la Fédération des entreprises de Belgique. En même temps, il n'était pas trop question de rechigner non plus, étant donné que le patronat l'attendait de pied ferme, cet Isoc nouveau. Depuis des mois.

La FEB n'a d'ailleurs pas trop tardé à réagir. Fin juillet, la voilà qui souligne une «réforme majeure» et se félicite de la baisse du taux de l'Isoc. Tout en faisant preuve d'une certaine prudence, puisque seules les grandes lignes étaient connues. Or «the devil is in the details», sourit Pieter Timmermans.

Eh bien, justement, maintenant que ses fiscalistes ont eu le loisir de décortiquer la réforme et d'interroger des entreprises à gauche et à droite, la FEB est-elle toujours aussi enthousiaste? Ou a-t-elle mis la main sur le «devil» en question? Prudence toujours, prévient Pieter Timmermans – on ne se refait pas. La FEB ne dispose que des six pages de notifications couchées par le gouvernement, pas encore des tableaux budgétaires, ni des textes de loi – qui n'existent pas encore. Mais qu'importe: la FEB garde le sourire.

### «Décision historique»

Bien sûr, même en faisant chuter son taux officiel de 33,99% à 25%, la Belgique ne rejoint finalement que la moyenne européenne. «Elle ne prend pas la tête du peloton, mais se place au milieu. OK. Mais nous avons trois exigences majeures relatives à cette réforme. Le taux devait descendre en dessous des 30%; on est à 25%. Le principe des intérêts nationaux devait être maintenu; c'est le cas, même s'il a été revu. Enfin, nous plaitions fortement en faveur de la consolidation fiscale; elle entrera en vigueur en 2020. C'est une décision historique!» Et puis, alors que d'autres pays ont annoncé vouloir suivre le sentier de la baisse de l'Isoc, au moins, cela bouge, en Belgique.

*ploi, personne n'a intérêt à un automne chaud sur le plan social! Ce serait se tirer une balle dans le pied, alors que l'économie se redresse. C'est ce que je plaide toujours: il vaut toujours mieux que les partenaires sociaux s'entendent entre eux et défendent un bon dossier devant le gouvernement que laisser le gouvernement trancher seul.»*

### **Objectif sérénité**

Cela étant, vu la configuration actuelle dudit gouvernement, n'y a-t-il pas plus de chances que ses vues rejoignent celles du patronat?

La FEB n'obtiendrait-elle pas plus via Michel qu'en passant par la case «concertation sociale»? «Allons! balaie Pieter Timmermans. Regardez le 2<sup>e</sup> pilier ou les salaires. Quand on a un bon accord, il est appliqué par le gouvernement.» Et ce qui échappe aux partenaires sociaux n'est pas systématiquement tranché en faveur des employeurs. «En ce qui concerne la période d'essai, le gouvernement a repris, à 95%, le préaccord auquel nous étions arrivés. Et il a changé deux choses, l'une en faveur des employeurs, et l'autre en faveur des syndicats. Cela reste un regret: entre partenaires sociaux, nous étions à deux doigts d'un accord. La concerta-

*tion sociale crée une certaine sérénité au sein des entreprises; c'est cela, mon objectif.»*

Après le social, on aura essayé d'entraîner Pieter Timmermans sur le terrain politique, sur lequel il s'aventure rarement. Le renversement de la majorité wallonne? «Pour moi, la chose la plus importante est que le redressement économique de la Wallonie s'effectue le plus rapidement possible. Ce qui compte, c'est le programme. Au moins, avec la nouvelle équipe, il y aura sans doute plus de collaboration entre le Fédéral et la Wallonie. Notamment en termes de mobilité et d'énergie, qui nécessitent une collaboration interfédérale.»